Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_08-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp
Séance du lundi 15 décembre 2025

—

Le quinze décembre 2025, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 9 décembre 2025, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, M. BERTHE Thomas, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL BIZIEN Déborah, M. MONFORT Charles, Adjoints, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme LE HOUEROU Annie, Mme VAROQUIER Lydie, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LEROY Charline respectivement représentés par M. Philippe LE GOFF, Mme CORBEL Peggy, Mme BRISSONNEAU Alix, M. AATACH Houssain et M. GOUDALLIER Benoît.

Absent excusé : M. GAUTIER Christophe, Mme DUCLOS Anne

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2025-12-08-RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE PAIEMENT PAR CARTE D'ACHAT PUBLIC

Rapporteur : Houssain Aatach.

Le principe de la Carte d'Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques, la Carte d'Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement qui donne de l'agilité à nos services.

Après consultation, les conditions de cette carte proposée par la Caisse d'Epargne Bretagne- Pays de Loire sont les suivantes :

- Cotisation mensuelle pour une carte : 18 €.
- Commission de 0.70% due sur toute transaction sur son montant global.
- Pénalités de retard fixées à taux BCE + 700 points de base
- Frais de refabrication d'une Carte Achat Public : 10 euros
- Frais de réédition du code secret d'une Carte Achat Public : 10 euros
- Session de formation complémentaire : 400 euros par ½ journée (assujetti à la TVA)

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire met à disposition de la ville de Guingamp les cartes d'achats des porteurs désignés, la ville de Guingamp procédera via un règlement à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte. Ces solutions de paiement et

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_08-DE

de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité, tout retrait d'espèces est impossible. Le montant du plafond global de règlement effectués par les cartes d'achats est fixé à 50 000 €.

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de Caisse d'Epargne Bretagne pays de Loire retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne, la commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues par le Décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de doter la commune de Guingamp d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire la Solution Carte d'Achat pour une durée de 3 ans à compter du 01/12/2025 jusqu'au 31/12/2028.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,

Tugdual LE LAY

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)